



COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

SDIS Valtra

« Fire Challenge » et soirée d'information

Basé sur le volontariat, le système de défense incendie et de secours du Val-de-Travers a besoin des forces vives de la région pour remplir ses missions qui sont variées, intenses et utiles. Pour mieux se faire connaître, le service de défense incendie et de secours (SDIS) organise, en partenariat avec la fédération des sapeurs-pompiers du canton de Neuchâtel, deux événements : un « Fire Challenge », sous forme d'un parcours d'une heure en milieu urbain en octobre et une soirée d'information en novembre.

Dans le cadre du programme cantonal de recrutement des sapeurs-pompiers volontaires, le SDIS lance un défi à la population : s'entraîner durant une heure avec le champion et pilote de bobsleigh Yann Mouligner, qui est aussi sapeur-pompier volontaire au sein du SIS des Montagnes.

L'Urban Training allie la marche et les exercices tout en utilisant

le mobilier urbain. Il suffit de se munir d'une tenue de sport et de baskets pour en profiter. Cette activité s'adresse aux femmes et aux hommes, nés entre 1983 et 2000. Elle vise à promouvoir une dynamique en vue du prochain recrutement. Chaque participant recevra un prix souvenir.

N'hésitez plus, venez nombreux tester vos capacités physiques à la place de Longereuse à Fleurier, le lundi 8 octobre prochain, de 19 h à 20 h. Inscription gratuite au travers du QR Code présent sur les affiches et sur Internet ou par e-mail facebook@pompiers.neuchatel.ch.

Devenir sapeur-pompier vous intéresse ? Une soirée d'information est organisée le jeudi 15 novembre prochain, à 19 h 30, à la salle de spectacles de Môtiers. Vous y découvrirez le SDIS, ses missions, le travail des sapeurs-pompiers et l'esprit d'équipe qui règne parmi les volontaires.

ANNONCES

Restriction de circulation routière

FOIRE DE COUVET – 26 octobre 2018

Arrêté du 12 mai 2009 concernant la circulation routière. Chaque dernier vendredi des mois de mai et d'octobre de chaque année, à l'occasion des foires de printemps et d'automne de Couvet, des restrictions provisoires de la circulation sont prises, à savoir : La circulation est interdite à tous les véhicules de 05 h à 20 h, dans les deux sens sur toute la longueur de la Grand-Rue.

Une déviation pour « Couvet Centre - Môtiers » est mise en place. La rue et la place des Collèges sont également interdites à la circulation, de 05 h à 20 h, dans les deux sens durant les jours en question.

Le stationnement est interdit, de 05 h à 20 h, des deux côtés, sur les rues suivantes : Chemin des Tilleuls, sur toute sa longueur, Emerde-Vattel, sur toute sa longueur, Grand-Rue, sur toute sa longueur, Rue et place des Collèges, sur toute la surface, Rue du Preyél, du n° 1 au n° 5, Rue du Crêt-de-l'Eau, du n° 1 au n° 3, côté sud, Rue du Premier-Mars, du n° 3 au n° 5, côté sud. Les véhicules en infraction au présent arrêté, gênant la circulation ou le bon déroulement de la manifestation, seront enlevés et mis en fourrière aux frais des contrevenants.

Arrêté de circulation routière

BUTTES, BAS DE LA ROUTE

Article premier : La route cantonale de la Côte-aux-Fées - Buttes (RC 2226) est déclassée à son intersection avec la route cantonale Fleurier - Ste-Croix (RC 149) par un « Stop ».

Article 2 : Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Article 3 : Les contrevenants au présent arrêté seront punis conformément à la législation fédérale ou cantonale.

INFORMATIONS PRATIQUES

Contrôle des champignons

Le contrôle des champignons est effectué gratuitement, les mercredis et dimanches du 2 septembre au 31 octobre 2018, à la salle de gym de St-Sulpice de 18 h à 19 h et toute l'année à domicile, sur appel téléphonique et sur rendez-vous auprès de Mme Frédérique Clerc 078 801 84 44.

Fermeture des temples

Le service des bâtiments rappelle que dès le 1^{er} octobre 2018, les temples seront à nouveau tous fermés, sauf le temple de Môtiers, qui reste ouvert tous les jours, de 10 h à 17 h. En effet, les temples sont ouverts dans le cadre des itinéraires casadéens du 1er mai au 30 septembre de chaque année.



Hommage à Daniel Schelling – Henri Dès au Marché d'automne, 1970 (19/24) © MRVT, Fonds Schelling, coll. Daniel Schelling



Echo des autorités

L'église de Môtiers : un patrimoine à sauvegarder

Pourquoi restaurer l'église de Môtiers ? Pourquoi est-ce que notre collectivité doit investir dans ce patrimoine historique de grande valeur ? Telles sont les questions que certains habitants se posent naturellement et légitimement.

Le Conseil communal n'a jamais prétendu que la rénovation de l'église de Môtiers était un objet prioritaire qui devait passer avant d'autres investissements, investissements à nos yeux tout aussi importants que cet objet.

Il fait par contre le constat que ce prestigieux bâtiment, propriété de notre commune, se dégrade inexorablement. Ce bien chargé d'histoire et d'une valeur patrimoniale d'importance nationale mérite aussi une attention particulière, au même titre que d'autres objets.

Le Conseil communal a la responsabilité et le devoir d'informer le Conseil général – et a fortiori la population – de l'état des objets (bâtiments, routes, réseaux d'eau, etc.) qui sont de sa compétence et qui méritent une attention particulière. Ensuite, libre à l'autorité législative de soutenir ou non la proposition. Ceci est valable pour l'ensemble des objets qui sont soumis à notre législatif.

Dans le cas qui nous occupe, ce sont plus de trois années de préparation qui ont été nécessaires à l'établissement d'un

rapport à l'intention du Conseil général, depuis la prise de conscience qu'un entretien courant n'était plus suffisant.

Tout d'abord, il a fallu établir un état des lieux du bâtiment afin de connaître l'étendue des travaux à effectuer, mais surtout de confirmer ou infirmer nos craintes sur l'état de cette « vieille dame », d'établir des devis précis auprès d'entreprises spécialisées dans le domaine, de faire les premières recherches de fonds auprès de la Confédération et du Canton et enfin de créer une association avec des personnes volontaires et prêtes à s'investir afin de trouver une grande partie du financement.

Ce n'est pas un rapport prioritaire amené dans l'urgence au détriment d'autres objets, c'est un rapport mûrement réfléchi qui s'inscrit dans une planification à très long terme et qui nous rappelle nos obligations et notre volonté de pérenniser ce bien commun de plus de 1000 ans. C'est aussi un rapport basé sur des considérations financières : la proposition avalisée par le Conseil général permet de réduire drastiquement les coûts à charge de la Commune grâce à des apports financiers extérieurs aux comptes communaux. Ainsi, 75 % de la somme proviendront de l'extérieur de notre collectivité.

Le Conseil communal reste convaincu que nous avons le devoir de transmettre aux géné-

rations futures non seulement des routes et des infrastructures techniques remises à niveau, mais aussi un patrimoine qui a su traverser le temps et venir jusqu'à nous.

Aujourd'hui, cet édifice fait partie d'un tout et contribue à la qualité de notre commune, par son aspect historique et patrimonial.

EN BREF

Noctambus : nouvel horaire pour le Vallon, correspondance Somnambus et baisse de prix !

Dès l'introduction du nouvel horaire des CFF, le 9 décembre prochain, le Noctambus pour le Val-de-Travers partira de la place Pury à 2 h 15 au lieu de l'horaire actuel de 3 h 15. Ce nouvel horaire permettra de garantir la liaison avec le dernier Somnambus, au départ de Fleurier à 3 h 30. En plus de ces changements d'horaire, le Conseil communal a obtenu une réduction du prix pour les Vallonniers de Fr. 10.- à Fr. 7.-. Les tarifs seront désormais les mêmes pour tout le canton, avec le Noctambus comme avec le NoctamRUN.